



## Suite a refus d obtemperer

-----  
Par ceed

bonjour ayant fait un refus d obtemperer qui a durer sur a peine 1 km je me suis arreter et j ai ete entendu par l opj le 1 mai 2021 et j ai tjrs aucune nouvelle de decision a ce jour il n on pas mis de ton est ce une erreur de leur part j ai mes 12 point et ce que je risque une perte de permis cdlt

-----  
Par osram

Pourquoi voulez vous une sirène ? le PV suffira.

-----  
Par ceed

Bjr vous pensez que ça peut être un pv mais je n ai eu aucune réponse depuis le 1 mai et la sirène il était 2 h du matin